

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

du Mardi 16 Décembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 09/12/14

Date d'affichage de la convocation au siège : 09/12/14

Le Mardi 16 décembre 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30

à Léognan - salle des Halles de Gascogne

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la

Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	à 18h57	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E		GAZEAU Francis (Maire)	à 18h46	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	A 18h39		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	E	M. DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	à 18h49		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	A18h46		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	à 18h46		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	A18h39	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	à 18h46		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 16 décembre 2014

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2014/124	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2014/125	Demande de subvention au fonds national de prévention pour la mise en œuvre des actions de prévention au sein des services de la CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2014/126	Rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés - Information	Adopté à l'unanimité
2014/127	Décision modificative n° 1 au budget annexe des PINS VERTS de la CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2014/128	Décision modificative n° 4 au budget principal de la CDC MONTESQUIEU	Adopté à l'unanimité
2014/129	Emprunt - financement des investissements 2014- Budget Principal	Adopté à l'unanimité
2014/130	Clôture du budget annexe des Pins Verts	Adopté à l'unanimité
2014/131	Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) - Modifications du tracé des modalités d'intervention de la CDC Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2014/132	Subventions au club nature Gironde	Adopté à l'unanimité
2014/133	Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols - Mise à disposition d'un service mutualisé autorisation des droits des sols (ADS) - Convention avec les communes	Adopté à l'unanimité
2014/134	Convention suite à l'appel a projet « Insertion professionnelle par la filière environnement »	Adopté à l'unanimité
2014/135	Approbation du protocole 2015-2019 du PLIE DES GRAVES	Adopté à l'unanimité
2014/136	Adhésion à l'association des aérodromes	Adopté à l'unanimité
2014/137	Adhésion de la Communauté de communes à l'association PALME - Nomination des délégués référents	Adopté à l'unanimité
2014/138	Centre des Ressources du site Montesquieu/Technopole Bordeaux Montesquieu - Tarifs	Adopté à l'unanimité
2014/139	Aérodrome de Bordeaux - Léognan- Saucats - Tarifs 2015	Adopté à l'unanimité

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur TAMARELLE.

Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard FATH de recevoir le conseil de ce soir et lui donne la parole.

Monsieur FATH est heureux d'accueillir le conseil de ce soir, et informe qu'un vin d'honneur sera servi à l'issue du conseil.

Monsieur Le Président procède à l'appel et sollicite Monsieur DANNÉ comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre est adopté à l'unanimité.

2014/124 -ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la communauté de communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des nouveaux besoins de la collectivité.

Il s'agit de permettre l'autorisation de recrutement éventuel d'agents contractuels si la procédure de recrutement d'agents titulaires n'aboutit pas sur les deux emplois suivants :

- chef de service urbanisme / planification,
- animateur développement économique.

Pour ces emplois, le Président précise que la réglementation statutaire impose une procédure de création de ces emplois (grade et quotité de travail), mais que les postes existent déjà et étaient déjà budgétés sur l'exercice précédent et déjà pourvus par des agents non titulaires de droit public.

Par ailleurs il y a lieu de recruter un(e) technicien (ne) rivière /animateur (rice) Natura 2000.

Ensuite suite à la promulgation de la loi dite ALUR et à la fin des conventions de mise à disposition d'un service autorisation droit des sols (ADS) par la DDTM programmé au 1^{er} juillet 2015, il est nécessaire de permettre le recrutement d'un (e) instructeur (rice) du droit des sols.

Il s'agit d'un premier recrutement qui devra être suivi par d'autres afin de permettre la structuration progressive du service.

Également, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et de supprimer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dans le cadre d'une procédure de reclassement pour inaptitude physique.

Enfin, d'ouvrir un emploi de référent plan local pour l'insertion et emploi (PLIE) sur un dispositif spécifique de financement européen.

Adopté à l'unanimité

2014/125 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION AU SEIN DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Cette délibération a pour objectif de poursuivre la démarche de prévention déjà entamée par la Communauté de Communes en sollicitant une subvention auprès de la Caisse des Dépôts gestionnaire du fonds national de prévention.

Monsieur le Président informe que cette délibération a fait l'objet d'une information lors du dernier Comité Technique Paritaire.

Adopté à l'unanimité

**2014/126 - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES-
INFORMATION**

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de présenter le rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés conformément à l'article 35 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, aux membres du conseil communautaire.

Monsieur le Président souligne que ce rapport a également été présenté aux membres du comité Technique Paritaire le 11 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité

2014/127 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DES PINS VERTS DE LA CDC MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur Le Président

Il s'agit de procéder au vote d'une décision modificative, abonder la nature 6522 du chapitre 65 du montant de l'excédent du Budget Annexe des Pins Verts suite à la vente du dernier terrain pour un montant de 6150,00 €. Cet excédent sera reversé au budget principal à la clôture du budget annexe.

Diminuer les crédits de la nature 605 afin de réaliser l'opération précédente.

Adopté à l'unanimité

2014/128 - DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur Le Président

Il s'agit de procéder au vote de la décision modificative suivante, en section INVESTISSEMENT, il s'agit de répartir par crèche (opérations 11129 à 11135) des investissements massifiés à l'opération 11136. Cela concerne, principalement, des investissements de petits matériels. Il s'agit d'allouer des crédits à l'opération 11118, bassins versants en vue de la réalisation des études concernant la DIG. Les crédits étaient prévus initialement à l'opération 11145.

Adopté à l'unanimité

2014/129 - EMPRUNT FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Le Président

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à contracter auprès de la Banque Postale un emprunt en vue de financer les investissements prévus au BUDGET PRINCIPAL pour un montant de 750.000,00 €.

Adopté à l'unanimité

2014/130- CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES PINS VERTS

Rapporteur : Monsieur Le Président

Il s'agit de clôturer le budget annexe des pins verts suite à la vente de tous les lots de la ZAC aux entreprises artisanales. Et de transférer l'excédent au budget principal.

Monsieur le Président se félicite de la période de commercialisation pour l'ensemble des lots, qui a été plutôt rapide.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur FATH

Monsieur FATH rappelle que la commission aménagement du territoire a travaillé sur ce dossier, avec la préoccupation d'œuvrer pour les déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes et la volonté affirmée de s'engager sur des politiques alternatives à la voiture.

Monsieur FATH rappelle que le 29 septembre 2009, lors de la précédente mandature, un schéma des itinéraires des pistes cyclables d'intérêt communautaire a été adopté, les communes ont été sollicitées après les élections municipales de mars dernier, pour retravailler ce schéma, 11 communes sur 13 ont répondu.

Monsieur FATH informe que ce nouveau dispositif inclut plusieurs fondements : la maîtrise d'ouvrage est communale, la commune reste maître d'ouvrage du dispositif, la communauté de communes articule et intervient par la délivrance de fonds de concours.

A côté de ce principe majeur, il a fallu abonder ce fond de concours, et distinguer les différentes natures de travaux des pistes cyclables qui seront subventionnées.

Monsieur FATH indique que le nouveau tracé proposé a été défini selon plusieurs principes :

- rationaliser les itinéraires ce qui a amené au retrait de certains axes en doublon.
- Se focaliser en priorité sur les enjeux dits « Utilitaires »,
- adapter les modifications des types aménagements proposés en privilégiant la bande cyclable et le simple jalonnement,
- prioriser la hiérarchisation plus claire privilégiant les aspects fonctionnels et développant des colonnes vertébrales intercommunales.

Monsieur FATH remercie les services pour l'important travail réalisé et précise que nous avons actuellement sur notre territoire un axe départemental de piste cyclables qui arrive de HOSTEINS qui passe par la commune de Cabanac-et-Villagrains pour s'arrêter à la Brède, puis un autre réseau cyclable qui démarre à Léognan, le Conseil Général est en train de travailler sur des itinéraires de liaison entre la Brède et Léognan, cet axe futur traversera tout le territoire il sera « l'épine dorsale de notre territoire ».

Deux alternatives s'offrent à nous, la première descendre le long de la technopole par la voie romaine pour aller vers Saucats et Saint-Morillon, l'autre passer par Martillac pour rejoindre les arrières de la Brède jusqu'à la gare.

Les choix définitifs se feront dans quelques mois. Néanmoins ce schéma doit être évolutif, régulièrement il devra être adapté en fonction des événements et des volontés qui pourront conduire aux différentes adaptations, équipements publics, position du tracé départemental etc...

Monsieur FATH souligne que cette politique publique représente un effort remarquable pour la Communauté de Communes de promouvoir ce type de déplacement et d'accompagner les volontés communales.

Monsieur le Président se félicite, du travail mené au travers de la Commission Aménagement du Territoire que préside Monsieur FATH. Il s'agit d'un travail de co-construit avec les communes. C'est un travail qui a fait l'objet de discussions au sein des conseils municipaux. Ce schéma fixe une ligne de conduite, et permet pour la communauté de communes des interventions adaptées aux différents types d'itinéraires de pistes cyclables.

Monsieur MAYEUX, indique qu'il constate que l'itinéraire inscrit sur la carte ne correspond pas à sa demande et souhaite qu'une modification soit apportée au schéma.

Monsieur FATH répond que la modification sera apportée si tout le monde est d'accord en fonction des échanges qui ont été réalisés, il s'agit sans doute d'un problème de retranscription qui sera rectifié.

Monsieur AULANIER félicite les communes du travail réalisé pour enrichir le schéma directeur des itinéraires cyclables ainsi que le travail des services.

Monsieur AULANIER rappelle qu'il ne s'agit pas d'un nouveau document, mais d'une mise à jour de l'ancien, même si sur l'ancien document il n'y a pas eu un bilan extraordinaire en termes de réalisation de pistes cyclables, la création du fond de concours est un facteur déterminant pour faciliter les choses. En constituant ce fond de concours, la Communauté de Communes innove et encourage les communes.

Monsieur AULANIER ajoute qu'il s'agit d'un bel investissement. Il souligne que ces équipements sont amenés à réduire le coût des ménages pour suppléer la circulation des voitures notamment lorsqu'il s'agit de transporter les adolescents pour rejoindre leurs activités culturelles et sportives, il s'agit d'économies pour les familles, mais aussi pour la collectivité et le budget de la Communauté de Communes.

Monsieur AULANIER rappelle que la Communauté de Communes finance les transports scolaires des collèges de la Brède, Cadaujac et Léognan sans subventions du Conseil Général pour les circuits de moins de 3 kilomètres. Ce financement pèse lourd sur notre budget, si ces aménagements peuvent réduire le nombre de collégiens qui prennent le bus dans le rayon des 3 kilomètres autour des collèges cela n'est pas négligeable et sera un bénéfice pour tout le monde.

Monsieur LARRUE informe que la commune de Castres-Gironde n'a pas apporté sa réflexion sur ce dossier car il s'agit pour la commune d'un dossier lourd, la D219 n'est pas aménageable sans le concours des propriétaires de chaque côté, il s'agit d'un réel problème pour permettre aux jeunes collégiens d'être autonomes afin qu'ils puissent se rendre de la gare aux collèges, entre le bourg et la gare de Beautiran.

Monsieur MOUCLIER félicite et remercie toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration du schéma des itinéraires cyclables. En tant que Président de l'office du tourisme, il informe que l'attente est extrêmement forte de la part des touristes qui visite notre territoire, d'avoir la possibilité d'utiliser des moyens de transports alternatifs pour aller d'un site à un autre ou d'un château à un autre.

Monsieur MOUCLIER ajoute que nous étions en manque de ses structures, il se dit très heureux de voir la mise à jour de cette carte avec un chiffrage en face et derrière une vraie programmation qui sera mise en valeur sur les cartes éditées pour les touristes qui visite notre territoire.

Adopté à l'unanimité

2014/132 - SUBVENTION AU CLUB NATURE GIRONDE

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Le Club Nature Gironde de la CCM créé en 2004, a pour objectif la sensibilisation des jeunes aux problématiques environnementales, afin de renforcer leur sens des responsabilités à partir de différents thèmes axés sur le développement durable.

Le Club Nature Gironde se réunit en dehors du temps scolaire, les mercredis après-midi de février à juin.

Pour l'année scolaire 2013-2014 et 2014-2015, les objectifs du Club seront en continuité avec les activités de l'année scolaire précédente et seront axés sur la promotion de la biodiversité en matière d'insectes et d'animaux, des gestes responsables préconisant des techniques de jardinage écologique, la limitation des produits phytosanitaires et le recyclage des déchets de jardin, la culture d'espèces végétales rustiques et locales.

Il s'agit de demander une subvention au Conseil Général pour l'octroi d'une subvention sur la base d'une action s'élevant à 7050,00€.

Adopté à l'unanimité

2014/133 - INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE MUTUALISE AUTORISATION DES DROITS DES SOLS (ADS) - CONVENTION AVEC LES COMMUNES

Rapporteur : Monsieur Le Président

L'article 134 de la loi ALUR abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'autorisations d'urbanisme (ALUR : art. 134 / CU : L.422-8). À compter du 1er juillet 2015, les communes au sein d'un EPCI de plus de 20 000 habitants ne disposeront plus des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Trois des treize communes de notre EPCI sont déjà organisées en interne, Léognan, La Brède et Cadaujac, une n'est pas concernée du fait de son statut particulier (périmètre au sein de la zone PPRI) les 9 communes qui restent bénéficieront de ce service mutualisé, à savoir : Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Castres-Gironde, Martillac, Saint Médard d'Eyrans, Saint Morillon, Saint Selve, Saucats.

Il convient donc de conventionner avec chacune de ces communes afin d'organiser le service créer au sein de la Communauté de Communes et de pourvoir instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme quand l'Etat cessera de le faire.

Monsieur le Président rappelle que les maires conservent la signature de ces documents le nouveau service en assurera que l'instruction.

Monsieur AULANIER rejoint les propos du Président, et souligne que cela ne change pas la responsabilité des maires et des communes sur l'évolution de leur territoire, il ne s'agit pas d'un transfert de compétence mais d'un service mutualisé de la Communauté de Communes.

Indépendamment du fait que cela ajoute une charge à la Communauté de Communes, Monsieur AULANIER souligne que le fait de pouvoir avoir des fonctionnaires qui instruisent les demandes d'urbanisme en ayant une connaissance et travaillant exclusivement sur un territoire donne l'opportunité de rapprocher la compétence de ses fonctionnaires qui applique le droit d'urbanisme, qui décline le SCOT et tout ce qui régit la loi liée aux constructions et au développement du territoire.

Adopté à l'unanimité

2014/134 - CONVENTION SUITE A L'APPEL À PROJET - INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIERE ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Le Président

Suite à l'appel à projet, Il s'agit de conventionner avec l'association ayant répondu à l'appel à projet à savoir ARCINS ENVIRONNEMENT, il s'agit d'une action d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels des intérêts communautaires via une politique d'insertion.

Monsieur le Président ajoute que vu la conjoncture actuelle, il est absolument nécessaire de pérenniser ces actions en direction des personnes qui sont éloignées du travail.

Adopté à l'unanimité

2014/135 - APPROBATION DU PROTOCOLE 2015-2019 -PLIE DES GRAVES

Rapporteur : Monsieur Le Président

La Communauté de communes est partenaire de la commune de BEGLES à travers du PLIE DES GRAVES, beaucoup d'actions ont été menées avec les demandeurs d'emplois de longue durée.

Il s'agit d'approuver le protocole 2015-2019 qui permet de fixer les financements.

Adopté à l'unanimité

2014/136 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE A L'ASSOCIATION DES AERODROMES

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Il s'agit d'adhérer à l'association des aérodromes français, le but de l'association est de représenter ses membres auprès des autorités, notamment celles en charge de l'aviation civile, tant au niveau national qu'international, de mutualiser les moyens en mettant, entre autres, à disposition un support logistique et de conseil et de favoriser les échanges.

Elle contribue également à la diffusion de la culture aéronautique auprès de ses membres.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 500,00 €.

Adopté à l'unanimité

2014/137 - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A L'ASSOCIATION PALME - DÉSIGNATION DES DÉLÈGUE RÉFÉRENTS

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit d'adhérer à l'association PALME, association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des parcs d'activités qui accompagne les collectivités dans la mise en place et la gestion de leur Système de Management Environnemental (SME).

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1800,00 €.

Il s'agit également de désigner les membres suivants comme représentants de cet organisme :

Délégué titulaire : Monsieur Christian TAMARELLE

Délégués suppléants : Messieurs Francis GAZEAU et Michel DUFRANC

Technicien référent : Madame Géraldine REGENT

Adopté à l'unanimité

2014/138 - CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU - TARIFS

Rapporteur : Monsieur GAZEAU

Il s'agit de valider les tarifs des locations et services du Centre de Ressources pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

2014/138 - AERODROME DE BORDEAUX - LEOGNAN - SAUCATS - TARIFS 2015

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Il s'agit de valider les tarifs de l'aérodrome Bordeaux - Saucats - Léognan pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur CLEMENT souhaite soulever une question diverse. Il a fait l'objet d'interpellation de manière virulente de plusieurs habitants de sa commune au sujet du collège Montesquieu de la Brède. Les parents d'élèves étant inquiets, angoissés par une perspective dont il n'avait pas connaissance, à savoir la disparation d'une infrastructure sportive au profit d'une opération immobilière.

Monsieur CLEMENT souhaite savoir s'il est possible d'avoir des informations de manière à rassurer et avoir des éléments de réponse face aux interrogations des administrés.

Monsieur DUFRANC répond que cette question ne relève pas de la compétence de la Communauté de Communes, il pourrait y avoir lieu de refermer cette parenthèse.

Monsieur DUFRANC ajoute que des éléments de réponse peuvent être apportés aux personnes qui se posent des questions mais qu'il conviendrait qu'elles soient posées aux intéressés et donc à Monsieur le Maire de la Brède en personne.

Monsieur DUFRANC ajoute que le conseil municipal de la mairie de la Brède mène des réflexions en matière d'aménagement du territoire, il s'agit plus précisément de réfléchir à la poursuite du projet de l'aménagement du bourg, conduite par lui-même depuis 19 ans.

Il s'agit d'étudier la possibilité d'aménager la partie du centre bourg située entre l'avenue de l'esprit des lois appelée autrefois avenue de Léognan, et l'avenue des Lois Capelliers.

Monsieur DUFRANC ajoute que ce périmètre ne concerne pas uniquement l'ancien stade municipal 1994. Le plateau sportif qui à l'époque était essentiellement consacré au football a été transféré sur les terrains qui ont été aménagés à cet effet, et achetés au propriétaire de l'association du lycée de la Sauque, ce transfert avait vocation de constituer un plateau sportif complété par le club de tennis de la Brède par la création de terrains de tennis couverts.

Aujourd'hui est étudiée la possibilité de transférer, le stade de rugby et éventuellement d'autres éléments de ce secteur vers le plateau sportif de la Sauque.

Ce qui pose un problème aux professeurs d'éducation physique du collège c'est la perspective de voir disparaître les deux gymnases appelés gymnase 1 et gymnase 2, qui appartiennent à la commune et qui sont utilisés pour les cours d'éducation physique et sportive.

Monsieur DUFRANC répète qu'il n'y a pas lieu de rendre de compte sur une réflexion qui relève du conseil municipal de la Brède, même si pour cette réflexion, la municipalité a décidé de se faire accompagner par un cabinet d'études d'urbanisme, dont le choix n'est pas réalisé.

Monsieur DUFRANC informe qu'il va recevoir les professeurs d'éducation physique, les associations de parents d'élèves et le principal du collège, la municipalité a bien à l'esprit que l'éducation physique et sportive est réalisée grâce à ces équipements sportifs, ces équipements sont mis à disposition du collège sans contrepartie financière, ni au niveau de l'investissement ni au niveau du financement du fonctionnement. La totalité de la charge est assumée entièrement par la commune, qui est la seule à discuter légitimement de l'avenir de ces équipements sans avoir à conditionner sa réflexion par des impératifs, ni limitation, qui lui serait dictée par l'extérieur tout en prenant en compte ses problématiques.

Il n'est pas pour l'instant imaginé de transférer les gymnases, cette question n'est pas à l'ordre du jour pour des questions financière et géographique.

Lorsque le moment sera venu si la municipalité décide d'aller vers la réalisation d'un projet, Monsieur DUFRANC précise qu'il sera nécessaire d'avoir l'avis des utilisateurs.

Monsieur le Président fait la lecture du courrier de remerciements de l'association LGVEA, Monsieur Jean-Robert THOMAS, destiné aux élus de la Communauté de communes :

« C'est avec une grande satisfaction que nous avons pu prendre connaissance des positions prises par de nombreux élus du sud-Gironde (motions, délibérations...) à l'occasion de l'EUP sur les lignes ferroviaires à grande vitesse du GPSO.

Nous tenions, au nom du Conseil d'Administration de notre association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan (L.G.V.E.A), à vous remercier pour votre soutien dans cette lutte pour la défense de nos territoires.

Ces remerciements vont notamment à l'ensemble des élus à la Communauté de Communes de Montesquieu qui ont voté à l'unanimité la délibération du 25 novembre dernier.

Nous profitons de ce courrier pour vous donner les liens Internet permettant de prendre connaissance de deux documents émis par LGVEA dans le cadre de cette EUP.

Un mémorandum adressé aux présidents des Commissions d'Enquête sur les LN du GPSO et les AFSB :

<http://ahp.li/58990e54835c243c24f0.pdf>

Un panorama des prises de positions publiques à l'occasion de cette EUP :

<http://ahp.li/8d6d23ff4f1cdf60a2ef.pdf>

Restant à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, et espérant la poursuite de notre coopération dans la lutte qui continue après l'EUP, nous vous prions de trouver ici l'expression de nos cordiales salutations »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h34